

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 33 (1888)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rectification du texte italien du code pénal militaire fédéral, du 27 août 1851.

Arrêté du Conseil fédéral (du 23 décembre 1887) concernant l'introduction de vestons d'exercice pour l'infanterie (4 articles).

Arrêté du Conseil fédéral (du 17 janvier 1888) concernant l'armement des officiers de landwehr avec le revolver (5 articles).

Circulaire du département militaire fédéral (du 30 janvier 1888) mentionnant les noms des cavaliers devenus propriétaires de leurs chevaux de cavalerie à la fin de 1887 (1 tableau).

Circulaire du chef de l'arme du génie (du 17 janvier 1888) au sujet des cours d'instruction du génie en 1888.

Circulaire du dit (du 28 janvier 1888) concernant les avancements et permutations survenus dans les corps d'officiers du génie (2 tableaux).

Circulaire du commissariat des guerres central (du 19 janvier 1888) fixant à 1 fr. 80 c. par jour les indemnités pour rations de fourrage et pansage en 1887.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

**Berne.** — Le jeudi 12 janvier ont eu lieu à Bienne les obsèques du regretté colonel Kuhn-Barbier, commandant de la III<sup>e</sup> brigade d'artillerie et ancien conseiller national. Un grand nombre d'officiers ont pris part au cortège, en tête duquel figuraient M. le général Herzog et M. le colonel Feiss. Quelques paroles d'adieu ont été prononcées sur la tombe par M. le colonel Schumacher.

**Neuchâtel.** — Dans sa séance du 20 janvier dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'infanterie M. le 1<sup>er</sup> lieutenant de fusiliers de Perregaux, Samuel, à Neuchâtel.

**Vaud.** — M. le lieutenant-colonel *Pingoud*, officier chargé de l'organisation supérieure du landsturm dans le canton de Vaud, veut bien nous communiquer le tableau de dislocation territoriale des troupes armées et des pionniers fournis par ce canton, tel qu'il a été approuvé par le Département militaire fédéral en date du 10 février courant. — Voici ce tableau :

*Désignation de la surface territoriale sur laquelle l'unité est prélevée.*

| N <sup>o</sup> de l'arrondissement. | Fusiliers.                           | Numéros des bataillons | compag. |
|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|---------|
| I.                                  | Districts de Nyon, Rolle et Aubonne  | 1                      | —       |
| »                                   | » La Vallée et Orbe                  | 2                      | —       |
| »                                   | » Morges et Cossonay                 | 3                      | —       |
| II et III.                          | » d'Yverdon et de Grandson           | 4                      | —       |
| »                                   | » d'Avenches de Payerne et de Moudon | 5                      | —       |

|            |                                                                                                                 |   |   |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| II et III. | District d'Echallens et d'Oron, cercles de Romanel sur Lausanne et banlieue nord et est de la ville de Lausanne | 6 | — |
| III.       | Ville de Lausanne et banlieue ouest et sud                                                                      | 7 | — |
| »          | Districts de Lavaux et Vevey                                                                                    | 8 | — |
| »          | » d'Aigle et du Pays-d'Enhaut                                                                                   | 9 | — |

*Carabiniers.*

|            |                                                           |   |   |
|------------|-----------------------------------------------------------|---|---|
| I.         | Districts de La Vallée, Orbe et Cossonay                  | 1 | 1 |
| »          | » d'Aubonne, de Morges, de Nyon et de Rolle               | — | 2 |
| II.        | » d'Yverdon, de Grandson, d'Avenches et de Payerne        | — | 3 |
| II et III. | » d'Echallens, de Moudon, d'Oron et de Lavaux             | — | 4 |
| III.       | » de Lausanne et de Vevey, moins le cercle de Montreux    | — | 5 |
| »          | Cercle de Montreux, districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut | — | 6 |

*Artillerie.*

|      |                                    |   |     |
|------|------------------------------------|---|-----|
| I.   | Arrondissement de recrutement n° I | — | I   |
| II.  | » » II                             | — | II  |
| III. | » » III                            | — | III |

*Pionniers.*

|      |                                                                                         |   |    |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| I.   | Districts de La Vallée et de Nyon                                                       | 1 | 1  |
| »    | » d'Orbe et de Cossonay, moins le cercle de Sullens et la section militaire de Cossonay | — | 2  |
| »    | » de Rolle et d'Aubonne                                                                 | — | 3  |
| »    | » de Morges, cercle de Sullens et section milit. de Cossonay                            | — | 4  |
| II.  | » d'Avenches et de Payerne                                                              | 2 | 5  |
| »    | » de Moudon et d'Oron                                                                   | — | 6  |
| »    | » d'Echallens, cercles de Belmont s. Yverdon et Mollondins                              | — | 7  |
| »    | Cercles d'Yverdon, de Champvent et district de Grandson                                 | — | 8  |
| III. | District de Lausanne, moins le cercle de Pully                                          | 3 | 9  |
| »    | Cercle de Pully, district de Lavaux, cercle de Corsier                                  | — | 10 |

|      |                                                                               |    |
|------|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| III. | District de Vevey, moins le cercle de Corsier, plus le cercle de Villeneuve — | 11 |
| »    | District d'Aigle, moins le cercle de Villeneuve, district du Pays-d'Enhaut —  | 12 |

On voit par ce tableau que le personnel armé du landsturm vaudois comprendra :

9 bataillons de fusiliers à 4 compagnies ;

1 bataillon de carabiniers à 6 compagnies ;

3 compagnies d'artillerie de position.

Les pionniers forment trois bataillons à 4 compagnies.

Voici les effectifs approximatifs des unités nouvellement formées :

Bataillon de fusiliers 700 hommes.

Compagnie de carabiniers 150 »

» d'artillerie de position 120 »

» de pionniers 350 »

ce qui représente au total :

6300 fusiliers, 900 carabiniers, 360 artilleurs, 4200 pionniers.

Les états nominatifs du landsturm indiquent 299 officiers à répartir dans les unités susindiquées.

Le I<sup>er</sup> arrondissement fournit 86 officiers.

Le II<sup>e</sup> » » 68 »

Le III<sup>e</sup> » » 145 »

**France.** — Le général Logerot a annoncé son intention de proposer d'établir en permanence à Paris un conseil supérieur de guerre composé de cinq généraux déjà désignés pour commander les armées en cas de guerre. Ces généraux pourraient en temps de paix se tenir constamment en rapport avec les troupes dont ils devraient prendre le commandement en temps de guerre et inspecter les mesures de mobilisation.

**Allemagne.** — Après un grand discours du prince de Bismarck, le Reichstag a adopté en bloc le projet de loi concernant les dépenses supplémentaires (280 millions de marks) pour le militaire. Il n'y a eu aucune discussion. Voici quelques passages caractéristiques du discours du prince chancelier :

« Pendant que nous vous demandions un milliard et demi pour l'armée, la France dépensait trois milliards. Il faut que nous fassions de plus grands sacrifices encore que les autres peuples. Nous y sommes forcés par notre situation géographique. On peut attaquer l'Allemagne de trois côtés, tandis qu'on ne peut attaquer la Russie et la France que d'un seul côté.

» Puis nos dissensions intestines nous ont de tout temps exposés aux coalitions. Le bon Dieu a bien voulu nous mettre dans une situation qui nous empêche de nous endormir. Il nous a placés entre la France et la Russie, deux nations qui aiment la guerre. Les bro-

chets européens nous empêchent d'être carpes. Ils nous obligent aussi à rester unis, ce qui nous est profondément désagréable, n'est-ce-pas ? (*Hilarité.*) J'espère qu'en continuant à nous presser, ils augmenteront notre cohésion.

» Bon Dieu, que c'est triste ! Voilà un pays qui voudrait vivre en paix avec tout le monde, comme une bonne ménagère de l'ancien temps qui file sa quenouille au coin du feu, et la malignité de ses voisins l'oblige à s'armer jusqu'aux dents. C'est le brochet malgré lui.....

» Quand vint le congrès de Berlin, j'y jouais un tel rôle qu'on aurait pu me prendre pour le quatrième plénipotentiaire russe. Je prenais tellement la défense des intérêts russes que je me disais parfois : « Si tu n'avais pas déjà tous les ordres russes avec plaques en diamants, tu serais en train de les gagner maintenant. » Quelle fut donc ma surprise en constatant les attaques de la presse russe et les menaces de guerre qui partaient de ce côté là !...

» Le « brochet malgré lui » n'attaquera pas. Mais si on lui cherche noise, il aura un million de soldats sur chacune de ses frontières de l'est et de l'ouest et un autre demi-million en réserve, et alors éclatera le *furor teutonicus* contre lequel nul ne peut tenir....

» J'espère que nous resterons en paix avec tout le monde....

» L'Allemagne ne court après personne, et si la Russie montre la porte à un ami sûr, c'est son affaire et ce sera tant pis pour elle. Nous avons fait, dans l'affaire bulgare, notre possible ; mais franchement la Bulgarie n'est pas un objet de grandeur suffisante pour pouvoir provoquer une guerre européenne. Voit-on l'Europe, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, se battant pour la Bulgarie !

» Mais après la conclusion de la paix, on saurait à peine pourquoi l'on s'est battu ! Ce qui n'empêche pas que le jour où la Russie nous demandera de soutenir auprès du Sultan ses revendications qui sont conformes aux décisions du congrès de Berlin, relativement à la Bulgarie, je n'hésiterai pas à le faire....

» Les Etats ne font pas la guerre par haine ; autrement la France serait en guerre permanente non seulement avec nous, mais encore avec l'Angleterre et avec l'Italie, car elle les hait toutes les deux.....

» Les menaces ne nous effraient pas. Je parle des menaces de gouvernement. Quant aux menaces de presse, je les considère comme une incroyable bêtise. On peut nous séduire par l'amour de la paix, peut-être trop facilement même, mais on n'obtiendra rien de nous par des menaces.

» Nous autres, Allemands, nous craignons Dieu, mais nous ne craignons que lui au monde. C'est la crainte de Dieu qui nous fait aimer la paix et qui nous dirige. Mais quiconque rompra la paix, malgré nous, pourra se convaincre que l'amour belliqueux de la patrie qui a, en 1813, appelé sous les drapeaux la population entière de la Prusse alors petite, pauvre et pillée, est aujourd'hui le bien commun de la toute-puissante nation allemande. Quiconque l'attaquera la trouvera tout entière armée et chaque soldat ira au combat avec le cœur rempli d'une espérance inébranlable. Car Dieu sera avec nous ! »

---